



# FORMATIONS SECOURISME - 1ère partie (grand public)

**L'inscription aux formations est définitive : toute absence injustifiée ou abandon ne sera pas remboursée.**

En cas d'absence justifiée (certificat médical ou événement familial), vous pourrez suivre la prochaine formation programmée sur le calendrier.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par l'association. Pensez à toujours consulter notre site Internet, nos pages Facebook ou Twitter, notre secrétariat ou nos affichages pour les modifications éventuelles du calendrier (annulation des séances, vacances, tempête, compétitions, nettoyage des bassins et des locaux de Grand Poitiers...).

## Filière OPÉRATIONNELLE

### Formation initiale PSE 1 – 35 heures

#### Obligatoire pour le BNSSA

Lieu : Foyer des Nageurs à la Piscine de la Ganterie

Horaires : vendredi 18h-22h, samedi et dimanche 8h30-12h15 et 14h-17h30

FI PSE1 n°1 : 24-25-26 septembre et 1-2-3 octobre 2021

FI PSE1 n°2 : 3-4-5 et 10-11-12 décembre 2021

FI PSE1 n°3 : 7-8-9 et 14-15-16 janvier 2022

FI PSE1 n°4 : 25-26-27 février et 4-5-6 mars 2022

FI PSE1 n°5 : 25-26-27-28-29 avril 2022 (horaires à définir)



**Les livrets de formation PSE1 ou PSE2 seront remis le 1<sup>er</sup> jour du stage.**

### Formation initiale PSE 2 – 28 heures

Lieu : Foyer des Nageurs à la Piscine de la Ganterie et Bois de St-Pierre

Horaires : samedi et dimanche 8h30-12h30 et 14h-17h30

FI PSE2 n°1 : 30-31 octobre et 6-7 novembre 2021

FI PSE2 n°2 (**suivant les places disponibles**) : 15-16-17-18-19 et 22-23-24-25-26 novembre 2021 (CREPS)

FI PSE2 n°3 : 26-27 mars et 2-3 avril 2022

**Vous êtes une association ou une entreprise, nous pouvons organiser une formation initiale ou continue PSE1 ou PSE sur le lieu de votre choix. Renseignement auprès de notre secrétariat.**

### Formation continue PSE 1 - 6 heures

Lieu : Foyer des Nageurs à la Piscine de la Ganterie

Horaires FC PSE1 : 8h30-12h et 14h-16h30

FC PSE1 n°1 : samedi 16 octobre 2021

FC PSE1 n°2 : jeudi 16 décembre 2021

FC PSE1 n°2 bis : samedi 18 décembre 2021

FC PSE1 n°3 : samedi 5 février 2022

FC PSE1 n°4 : jeudi 17 mars 2022

FC PSE1 n°5 : samedi 9 avril 2022

FC PSE1 n°6 : samedi 14 mai 2022

FC PSE1 n°7 : samedi 4 juin 2022

FC PSE1 n°8 : mardi 28 juin 2022

### Formation continue PSE1/2 – 7,5 heures

Lieu : Foyer des Nageurs à la Piscine de la Ganterie

Horaires FC PSE1/2 : 8h30-12h30 et 14h-17h30

FC PSE1/2 n°1 : samedi 16 octobre 2021

FC PSE1/2 n°2 : jeudi 16 décembre 2021

FC PSE1/2 n°2 bis : samedi 18 décembre 2021

FC PSE1/2 n°3 : samedi 5 février 2022

FC PSE1/2 n°4 : jeudi 17 mars 2022

FC PSE1/2 n°5 : samedi 9 avril 2022

FC PSE1/2 n°6 : samedi 14 mai 2022

FC PSE1/2 n°7 : samedi 4 juin 2022

FC PSE1/2 n°8 : mardi 28 juin 2022



### RATTRAPAGE FC PSE1 ET FC PSE1/2

Sur un 2ème week-end, lors d'une formation initiale PSE1 ou PSE2.

Notez la ou les dates de rattrapage:

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

## Filière CITOYENNE

### Prévention et Secours Civiques de niveau (PSC1) - 7 heures

*Lieu* : Foyer des Nageurs à la Piscine de la Ganterie

*Horaires* : 9h-12h30 et 13h30-17h

PSC1 n°1 : ~~mardi 7 septembre 2021~~

PSC1 n°2 : ~~mardi 5 octobre 2021~~

PSC1 n°3 : ~~mardi 2 novembre 2021~~

PSC1 n°4 : ~~mardi 7 décembre 2021~~

PSC1 n°5 : ~~mardi 11 janvier 2022~~

PSC1 n°6 : ~~mardi 8 février 2022~~

PSC1 n°7 : ~~mardi 8 mars 2022~~

PSC1 n°8 : ~~mardi 5 avril 2022~~

PSC1 n°9 : mardi 3 mai 2022

PSC1 n°10 : mardi 7 juin 2022



Vous êtes une association, une entreprise, un groupe d'amis, **nous pouvons organiser une formation initiale ou continue PSC1 sur le lieu de votre choix.**  
Renseignements auprès de notre secrétariat.

### Formation continue PSC 1 (FC PSC1) – 3,5 heures

*Lieu* : Foyer des Nageurs à la Piscine de la Ganterie

*Horaires* : à définir

FC PSC1 : sur demande, l'effectif du groupe doit être supérieur à 6 stagiaires

## Filière AQUATIQUE - BSB

### **Formation initiale BSB :**

La formation peut débuter à tout moment de la saison.

FI BSB n°1 : du mercredi 30 septembre 2021 jusqu'à la réussite du BSB

### **Formation continue BSB :**

La formation peut débuter à tout moment de la saison.

FC BSB n°1 : du mardi 30 septembre 2021 jusqu'à la réussite de la FC BSB

### **Examen BSB - Formation Initiale et Continue**

*Lieu* : Poitiers - Piscine de la Ganterie (Bassins de 25m et de 50m) / QCM au Foyer des nageurs

*Horaires* : QCM + Épreuve Secourisme 18h-19h30 puis 3 épreuves aquatiques 19h30-21h

Examen FI/FC BSB n°1 : ~~mardi 2 novembre 2021~~

Examen FI/FC BSB n°2 : ~~mardi 7 décembre 2021~~

Examen FI/FC BSB n°3 : ~~mardi 11 janvier 2022~~

Examen FI/FC BSB n°4 : ~~mardi 8 février 2022~~

Examen FI/FC BSB n°5 : mardi 8 mars 2022

Examen FI/FC BSB n°6 : mardi 5 avril 2022

Examen FI/FC BSB n°7 : mardi 3 mai 2022

Examen FI/FC BSB n°8 : mardi 7 juin 2022

NB : il est possible de passer le BSB dès 17 ans mais la personne ne pourra exercer son rôle de surveillant qu'à partir du 1<sup>er</sup> jour de ses 18 ans (sauf émancipation décidé par un juge des tutelles).

## Filière AQUATIQUE - BNSSA

Une réunion d'information sur le BNSSA et le BSB se tiendra le **mercredi 8 septembre 2021 à 18h30 au Salon de Réception, à la Piscine de la Ganterie**. Notre secrétariat sera présent et pourra récupérer votre dossier uniquement s'il est **complet**.

Les **cours de réglementation et surveillance** sont obligatoires et complétés par des QCM en ligne:

<https://www.actionsauvetage.fr/ressources-bnssa-bsb>

Lieu : Salon VIP à la Piscine de la Ganterie

- Mardi 7 décembre 2021 - 18h15 à 19h15 - Réglementation BNSSA
- Mercredi 8 décembre 2021 - 18h à 20h - Cours sur le Surveillance de Bassin
- Mardi 4 janvier 2021 - 18h15 à 19h15 - Réglementation BNSSA
- Mardi 11 janvier 2022 - 18h15 à 19h15 - Réglementation BNSSA

Inscription en ligne: [https://doodle.com/poll/ygmyfcaevrd3ma2t?utm\\_source=poll&utm\\_medium=link](https://doodle.com/poll/ygmyfcaevrd3ma2t?utm_source=poll&utm_medium=link)

**Les livres de formation BNSSA sont compris dans l'inscription et seront remis à l'inscription ou au cours de réglementation.**

### Formation initiale BNSSA + cours de réglementation

La formation peut débuter à tout moment de la saison.

FI BNSSA n°1 : à partir du mercredi 20 septembre 2021 jusqu'au passage de l'examen

### Formation continue BNSSA (recyclage)

La formation peut débuter à tout moment de la saison.

FC BNSSA n°1 : à partir du mercredi 20 septembre 2021 jusqu'au passage de l'examen

### Stage intensif BNSSA – 50 heures

FI BNSSA n°2 + FI PSE1 n°5 : du lundi 25 au vendredi 29 avril 2022 (possibilité de faire uniquement le PSE1 - Attention places limitées)

## IMPORTANT

Les modalités d'examen et de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ont évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les Ministère des Sports et de l'Intérieur délèguent désormais la gestion des examens de formation initiale et continue aux Associations agréées de Sécurité Civile telles que Action Sauvetage, l'ASCSS et les Sauveteurs Loudunais pour le Département de la Vienne.

**Places limitées: 24 stagiaires par session / 2 sessions d'examen par stagiaire, payant à partir du 3<sup>ème</sup> examen !**

### Examen BNSSA - Formation initiale

Lieu : Poitiers - Piscine de la Ganterie (Bassins de 25m et de 50m) /

QCM au Foyer des nageurs

Horaires : QCM 18h-18h45 puis 3 épreuves aquatiques 19h30-21h

- Examen FI BNSSA n°1 : mardi 25 janvier 2022
- Examen FI BNSSA n°2 : mardi 22 février 2022
- Examen FI BNSSA n°3 : mardi 29 mars 2022
- Examen FI BNSSA n°4 : mardi 3 mai 2022
- Examen FI BNSSA n°5 : mardi 31 mai 2022
- Examen FI BNSSA n°6 : mardi 21 juin 2022

### Examen BNSSA - Formation continue (remplace le terme recyclage)

Lieu : Poitiers - Piscine de la Ganterie (Bassin de 25m)

Horaires : 2 épreuves aquatiques 19h30-20h30

Places limitées: 24 stagiaires par session.

- Examen FC BNSSA n°1 : mardi 25 janvier 2022
- Examen FC BNSSA n°2 : mardi 8 mars 2022
- Examen FC BNSSA n°3 : mardi 24 mai 2022
- Examen FC BNSSA n°4 : mardi 21 juin 2022

NB : il est possible de passer le BNSSA dès 17 ans mais la personne ne pourra exercer son rôle de surveillant qu'à partir du 1<sup>er</sup> jour de ses 18 ans (sauf émancipation décidée par un juge des tutelles). Il n'existe pas de calendrier d'examen BNSSA au niveau national, si le stagiaire souhaite se présenter en dehors de la Vienne, il est de son ressort de faire les démarches de l'autre organisateur (nous fournirons les documents utiles).















## **PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT**

**Nos tarifs étant personnalisés suivant le choix de votre formation et votre situation.**

**N'hésitez pas à nous demander un devis en envoyant un mail à [contact@actionsauvetage.fr](mailto:contact@actionsauvetage.fr).**

Pour le paiement de votre inscription, vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois : chèques à l'ordre d'Action Sauvetage (mettre les dates d'encaissement au dos de chaque chèque).

### **Pour TOUS les adhérents d'Action Sauvetage**

- Le présent dossier dûment complété et signé.
- Une autorisation parentale (pour les adhérents mineurs) [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)
- Votre règlement par chèque à l'ordre d'Action Sauvetage ou en espèces

### **Pour les stagiaires en formation initiale ou recyclage BNSSA et au BSB :**

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du SPORT en compétition [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)
  - ↳ Seront également acceptés NATATION, SAUVETAGE, SAUVETAGE SPORTIF avec ou sans la mention "En compétition"
- Un certificat médical de non contre-indication à l'examen du BNSSA [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)

*Il convient au stagiaire de s'assurer de ne pas avoir de contre-indications médicales particulières avant le début de la formation afin de pouvoir se présenter à l'examen.*

- La copie des diplômes initiaux (si vous les possédez déjà)
- La dernière attestation de formation continue concernant chaque diplôme
- La copie de votre diplôme du BNSSA ou du BSB (pour les formations continues).
- Les justificatifs si vous bénéficiez d'un tarif réduit (Licence FFN, licence carte SUAPS...).

### **Pour l'inscription aux formations en secourisme (PSC1 / PSE1 / PSE2 / BNSSA / BSB / FoPs / FoPS) :**

- La photocopie des diplômes pré-requis (exemple : fournir le PSE1 pour s'inscrire au PSE2).
- La photocopie de votre carte nationale d'identité ou passeport recto-verso.

### **Pour les stagiaires au permis bateau :**

- Un dossier **SPÉCIFIQUE** à retirer 5 semaines avant la formation
- Un certificat médical de non contre-indication à l'examen du Permis bateau [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)

*Il convient au stagiaire de s'assurer de ne pas avoir de contre-indications médicales particulières avant le début de la formation afin de pouvoir se présenter à l'examen.*

### **Pour le Sauvetage Sportif (ENS, Groupe Elites, Groupe Adultes) :**

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du SPORT en compétition. [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)

Ou pour les adhérents des saisons 2019/2020 et 2020/2021, vous devez fournir l'ancien certificat médical et remplir un questionnaire de santé à remplir et si vous avez répondu NON partout, vous avez à nous fournir l'attestation sur l'honneur. [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)

- Pour les moins de 15 ans, la copie des diplômes de natation (Sauv'Nage et/ou Pass'Sports de l'Eau et/ou Pass'Compétition)

### **Pour les dirigeants, les cadres, les volontaires en Service Civique, les secouristes actifs et les salariés d'Action Sauvetage.**

Si vous n'avez pas déjà donné les documents suivants, vous aurez à nous transmettre :

- La photocopie de votre carte d'identité (recto-verso) **Consignes du Ministère de l'Intérieur**
- La photocopie de la carte grise de votre véhicule + permis de conduire (à fournir tous les ans) + carte blanche.
- La photocopie de vos diplômes de sauvetage et de secourisme s'ils ont été passé hors de la FFSS et avant 2015.